

Chers Parents,

Comme convenu, nous revenons vers vous pour vous communiquer la décision du RPI concernant la cantine et à laquelle se rajoutent une information pour la garderie et un appel à des parents bénévoles.

a) Cantine

À la suite des retours des parents, nous restons sur le menu à 5 éléments. Les parents auront à charge une partie de cette inflation : le tarif-cantine passera donc à 3,65€ à compter du 1^{er} février 2022. Le RPI prend exceptionnellement à sa charge le reste de cette inflation et cela jusqu'au 7 juillet 2022.

Le RPI reste mobilisé sur cette question et vous informe que lorsque vous avez dû déjà récupérer vos enfants lors de l'absence de leur enseignant et que les menus avaient été commandés et ne pouvaient donc plus être annulés, nous avons pris à notre charge ces menus facturés.

b) Garderie

Afin d'éviter tout malentendu ou litige lors de la récupération de vos enfants à la garderie du soir, le RPI a décidé de mettre en place une feuille d'émargement, comme cela est d'usage dans de nombreuses collectivités. Cette mesure prend effet à compter du lundi 24 janvier 2022.

c) Appel à bénévoles

Depuis la rentrée de janvier, la situation sanitaire impacte sévèrement le fonctionnement des services proposés par le RPI. Pour l'instant, nous parvenons à faire face à la situation grâce à nos agents qui sont toujours disponibles et assument pleinement leur rôle d'agents du service public.

Cependant, à tout moment, nous pouvons à nouveau être confrontés à la difficulté dans laquelle nous nous sommes retrouvés la semaine avant les vacances de Noël avec l'absence d'agents, et c'est grâce à l'investissement des élus que nous avons pu maintenir les services de la cantine et garderie.

C'est la raison pour laquelle et seulement si nous nous retrouvions dans une situation identique que nous avons décidé d'anticiper et nous avons formalisé cette procédure lors d'une délibération pour 'Recours à des collaborateurs bénévoles' le 18 janvier 2022.

Par conséquent, si certains parents sont disponibles et prêts à nous aider bénévolement au moment de la cantine et/ou de la garderie, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous répondre par retour de mail, nous vous communiquerons les documents à compléter.

Comptant sur votre collaboration, nous vous assurons de notre plein engagement au service de la collectivité.

Cordialement,

Marie-France Lecomte
Présidente du SIRP- RPI en Pays d'Arthez